

*Gilbert Maugiron et son Conseil Municipal,  
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024*

2024

*et vous invitent aux vœux du Maire,  
samedi 13 janvier à 18h, salle polyvalente*

Extraits des décisions du conseil municipal du 19 octobre 2023

**Délibérations :**

- Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité du DRAC : SIE-DRAC.  
C'est le syndicat qui gérait notre éclairage public avant que TE38 n'en prenne la compétence. Les actifs restants du syndicat seront partagés entre les 11 communes concernées.

Extraits des décisions du conseil municipal du 7 décembre 2023

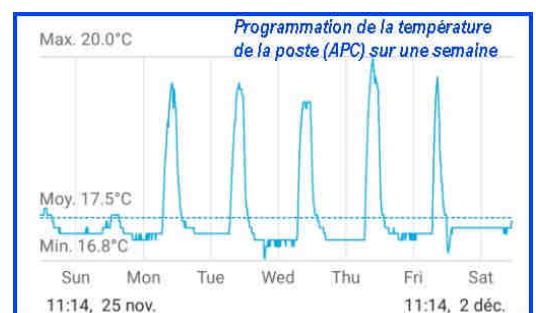
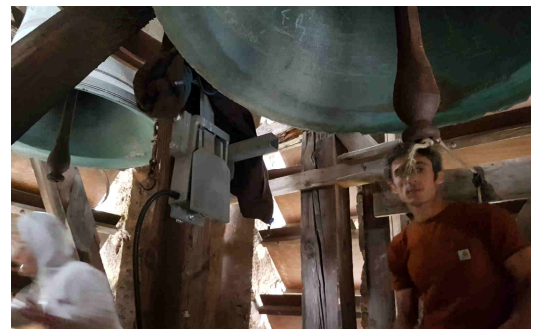
*Le procès verbal sera publié en mairie et sur son site web, après son approbation, lors du prochain CM*

**Délibérations votées à l'unanimité :**

- Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la commune
- Participation à l'ALSH expérimental de juillet 2023 (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) à La Salle En Beaumont (255,68 € pour 15 journées enfants de Valbonnais)
- Subvention à la Maison Pour Tous de Susville (100 € pour 6 enfants de Valbonnais inscrits).
- Revalorisation des loyers des locations et baux communaux au 1er janvier 2024
- Location du cabinet de la maison médicale aux infirmiers de VALBOSOINS. C'est une des pièces de l'appartement récemment rénové, à côté des cabinets de l'orthophoniste et des kinésithérapeutes. Il comprend aussi une salle d'attente et un cabinet réservé au futur éventuel médecin.
- Dédommagement VALBOCAMP pour l'éclairage public. L'éclairage public du parking était à la charge du gérant du camping tandis que la commune payait l'eau du camping. Chacun va maintenant payer ce qu'il consomme mais cela ne sera possible pour nous qu'en 2024 lorsque les travaux de rénovation de l'éclairage sera terminée. Entre temps on dédommagera au prorata des kWh consommés.
- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets 2024.

**Questions diverses :**

- Travaux d'urgence sur la digue des Chaffards (crue du 1er décembre), déclenchés par le Symbhi dans le cadre de son inscription dans le décret "digues" de 2015.
- Point sur les travaux d'alimentation en eau du Roussillon et Sous belle Roche. Les travaux de mise en place des nouveaux réseaux sont terminés mais le basculement de la distribution de l'eau depuis le réservoir du Siguret doit encore être validé par le bureau d'étude.
- Point sur l'alimentation en eau de Leygat + Canalisation pour AEP (pompage). Les travaux de mise en place des nouveaux réseaux sont, là aussi, terminés. La distribution de l'eau à Leygat devrait être opérationnelle en début d'année, elle se fera à partir du réservoir du Siguret et sera ainsi sécurisée.
- La municipalité a donné son accord sur le devis Alp'Etudes pour la mise en conformité de l'assainissement collectif du Bourg. Elle comprendra la construction d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) dont le but est de recycler les eaux usées en éliminant les polluants avant leur rejet dans la nature, en l'occurrence La Bonne.
- Aucune augmentation des tarifs eau et assainissement votés en 2023. Rappel du prix de la redevance pour l'usager : par fixe de 60 €, un prix au m<sup>3</sup> de 1,40 € (ou 1 € pour les consommations au-delà de 250 m<sup>3</sup>) pour l'eau potable et une part fixe de 15 € et un prix de 1€ au m<sup>3</sup> d'eau consommée pour l'assainissement.
- Point sur la réhabilitation du bâtiment de l'école et de la salle polyvalente. La première étape a été franchie. Le devis d'étude (45 000 €) de l'architecte, Monsieur Claude SALERNO, a été signé. Les travaux seront phasés sur plusieurs années, ne devraient pas nécessiter de déménager l'école et devront améliorer l'isolation thermique et prévoir la suppression de la chaudière au fioul.
- Point sur le Beffroi de l'église Saint-Pierre. Le vieux beffroi a été démonté et remplacé par un beffroi tout neuf construit par le charpentier. Le mécanisme horloger ainsi que les cloches seront remis en route dès que possible.
- Une convention tripartite Mairie-ONF-Bertini TP va régir la plateforme de stockage près du Pont Blanc. Sa surface est de 7000 m<sup>2</sup>, un merlon de protection sera érigé par Bertini TP pour sécuriser le ruisseau en amont. La mairie demande aussi un merlon végétalisé pour la masquer.
- La commune prévoit le remplacement du véhicule de service FIAT.
- Passage de la commission de sécurité au camping. L'avis a été défavorable et il faut que le nouveau gérant Olivier GROSBOUDET corrige les réserves émises par la commission : bande de protection à moins de 50m de la digue, renforcement du balisage d'évacuation, de rassemblement et de l'information des clients sur les risques. Une contre-visite sera réalisée en début d'année 2024.
- Les baux commerciaux pour la gérance par Franck PERRON de la supérette, la station service et le bar-restaurant, sont en cours de rédaction.
- L'installation des 39 robinets thermostatés et connectés pour la programmation du chauffage de toutes les salles communales (mairie, école, salle polyvalente et bibliothèque) est réalisée. La salle polyvalente n'est pas encore opérationnelle mais contrôlée au niveau de la chaudière.
- Point sur la réparation des tennis. Elle a été réalisée, une réception de chantier pourrait être programmée.
- Point sur les jeux du pôle multisport. Ils sont installés mais pas encore opérationnels car il manque des copeaux de bois et la visite de sécurité.

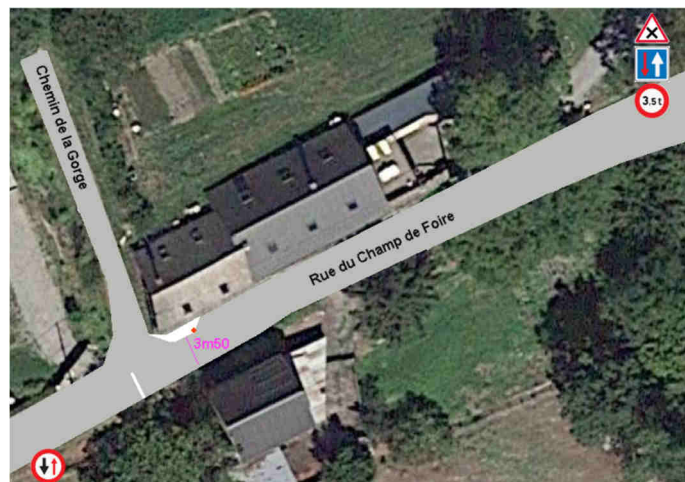


Suite aux avis reçus, nous avons modifié les plans de traçage de deux aménagements :

- Il y a inversion du sens de circulation sur le parking de l'école : entrée par la route des Verneys, sortie sur la RD 526. La sécurité côté école sera améliorée car les voitures devront se garer en épie en marche arrière et repartir en marche avant.



- Pour l'alternat (sécurisation du croisement avec le chemin de la Gorge) sur la rue du Champ de Foire, les panneaux indicateurs seront sur le poteau existant côté Péchal et déportés de la route côté Bourg. La bande d'arrêt blanche est placée à l'endroit où les voitures pourront se croiser.



#### Faire avancer la science avec CITIQUE

CITIQUE est un programme de recherche participative où les citoyens peuvent aider la recherche sur les tiques et les maladies qu'elles transmettent. Se reporter à leur site web : <https://www.citique.fr/>

#### A noter sur votre agenda

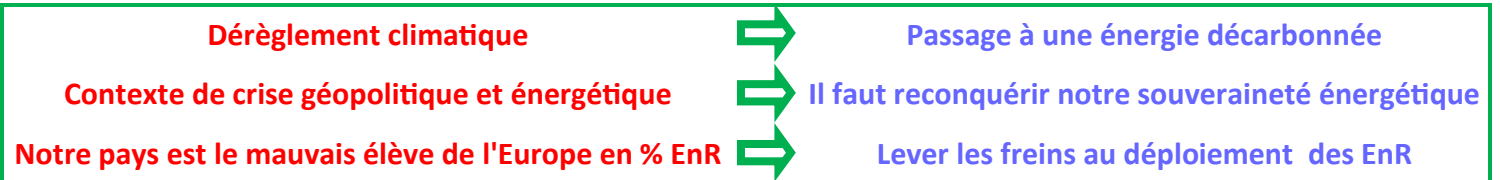
- Dimanche 7 janvier de 14h à 16h, Chapelle de La Roche, dernier jour pour visiter la crèche aux santons.
- Dimanche 7 janvier à 20h, salle polyvalente, Ciné vadrouille propose "SECOND TOUR" d'Albert DUPONTEL.
- Samedi 13 janvier à 18h00, salle polyvalente, Vœux du Maire et du Conseil municipal.
- Vendredi 19 janvier à 18h00, salle polyvalente, Nuit de la lecture (l'Arménie), proposée par la Bibli.
- Mardi 23 janvier, de 14h à 17h, place de l'école, passage du camion France Services.
- Dimanche 4 février à partir de 9h00, salle polyvalente, Vente de cochonnailles par l'ACCA de Valbonnais
- Dimanche 4 février, salle polyvalente, Ciné vadrouille propose pour le jeune public "KINA & YUK" à 17h 00 et "VIVRE AVEC LES LOUPS" de Sébastien Marnier, à 20h00.
- Samedi 10 février, salle polyvalente : Sainte Agathe.
- Samedi 2 mars à partir de 10h, salle polyvalente : Salon de la carte postale, organisé par PPV.
- Samedi 9 mars, salle polyvalente : VALB propose une soirée théâtre "JAMAIS DEUX SANS TROIS".

Souhaitez-vous recevoir la lettre d'information de la mairie "Ça se passe à Valbonnais" ?

Pour tout savoir ou presque sur ce qui va se passer à Valbonnais, inscrivez-vous auprès de la mairie, au 04 76 30 21 19, pour recevoir par mel la lettre, généralement envoyée le dimanche.



Le Maire de Valbonnais a organisé le mercredi 20 décembre une réunion publique d'informations sur les énergies renouvelables et aussi de concertation pour leur implantation sur la commune. Le Maire a d'abord expliqué pourquoi la France a un besoin vital de développer les Energies Renouvelables (EnR).



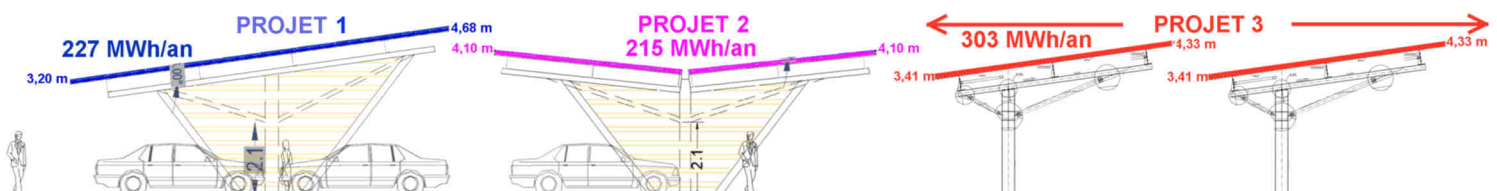
Ensuite il a expliqué que, dans ce sens, la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables), promulguée en mars 2023, a demandé aux communes de définir des sites où pourraient s'implanter des productions d'énergie renouvelables, ce sont les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR). L'article 40 de la loi APER engage fortement l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur les grands parkings.

La commune souhaite participer à cet effort national même si Valbonnais produit autant d'énergie électrique qu'il n'en consomme, grâce notamment à la microcentrale du Pont du Prêtre (1 151 MWh/an par Ayes-Energie) et sa forêt bien exploitée par l'ONF. Mais elle ne veut pas faire de l'argent avec cela et ne veut rien dépenser. Or en 2019 puis en 2020, la société Energ'Isère (créée par TE38 syndicat d'électricité de l'Isère) a proposé de telles solutions à la commune. Sa représentante, Pauline Fleurent-Didier, chargée de projets EnR, les a renouvelées cet automne. Le Maire l'a invitée à présenter son travail lors de cette réunion.

L'accord est simple à comprendre : la commune met à disposition gratuitement un toit ou un parking pendant 30 ans, n'investit pas dans le montage financier et touche une petite soulte (inférieure à 1000 €/an).

Energ'Isère apporte la totalité des financements et se rétribue en exploitant le site.

Mais pour cela, il faut qu'il soit rentable et qu'il produise plus de 200 MWh/an ou 200 000 kWh/an. Seul le parking du plan d'eau le permettrait. Elle a donc présenté, dans ce sens, trois solutions possibles :



La parole a été donnée au public. Les inquiétudes ont porté sur le montage financier (soulte trop faible, la commune devrait investir pour pouvoir exploiter), sur ce qui va se passer au bout de 30 ans, sur le peu de soleil l'hiver ou au contraire sur l'enrichissement de l'exploitant, sur l'incongruité de faire cela au plan d'eau, qu'il faudrait le faire dans un champ... D'autres comprennent l'urgence du développement des énergies renouvelables et l'avantage d'avoir un parking ombragé.

Madame Fleurent-Didier et le Maire ont répondu : au bout des 30 ans la commune aura le choix de garder et d'exploiter les ombrières, de renouveler le contrat avec Energ'Isère ou de tout faire démonter aux frais de l'entreprise.

L'ombrière ne pourrait pas être en plein champ car la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) l'interdirait dans le cadre de la protection des zones agricoles. Le Maire a

rappelé qu'il voulait s'inscrire dans le cadre des ZAEnR, sans rien financer et qu'il était sûr que l'ombrière serait un plus pour la commune. Mais il n'ira pas contre un avis largement négatif de sa population : la concertation se prolonge, les habitants de Valbonnais peuvent donner leur avis, avant le 16 février, soit sur un registre en mairie (aux heures d'ouverture), soit par un questionnaire en ligne sur :

<https://mairiedevalbonnais.fr/projets>

Ensuite le Conseil municipal fera son choix et, bien entendu, la décision finale reviendra à la DDT.